

 Ici, on agit !

Environnement

Stocamine : le parquet saisit l'Office de lutte contre les atteintes à l'environnement

Le pôle régional environnement du parquet de Strasbourg a annoncé ce mardi avoir saisi l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaes) dans le cadre de l'enquête pénale en cours sur la nature des déchets enfouis sur le site de Stocamine.

Par **Les Dernières Nouvelles d'Alsace** - 08 mars 2022 à 19:10 | mis à jour le 08 mars 2022 à 19:14 - Temps de lecture : 2 min



L'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique dans le cadre de l'enquête pénale en cours sur la nature des déchets enfouis sur le site de Stocamine. Photo L'Alsace /Darek SZUSTER

L' [Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique](#) (Oclaesp) est un service de police judiciaire à compétence nationale, spécialisé dans les grandes enquêtes sur les atteintes à l'environnement. Il interviendra dans l'enquête préliminaire ouverte à l'été 2021 peu après la publication de plusieurs témoignages faisant état de déchets non réglementaires enfouis à Stocamine, ancienne mine de potasse de Wittelsheim reconvertie en site de stockage de produits dangereux.

Le site accueille 42 000 tonnes de déchets toxiques non radioactifs (amiante, arsenic, mercure...), à 550 mètres sous terre, sous la nappe phréatique d'Alsace. En 2002, un incendie s'était déclaré dans une des chambres de stockage, le bloc 15, et avait mis deux mois à être complètement éteint, bien que la réglementation interdise normalement d'entreposer tout « produit inflammable » sur le site.

« Une suspicion générale »

Le rapport de juillet 2011 du Comité de pilotage de Stocamine, publié par la [Direction régionale de l'Environnement du Grand Est](#), souligne que cet incendie fait peser « une suspicion générale, aisément compréhensible, portant sur la totalité du dispositif de réception des colis » de déchets entreposés à Stocamine.

À l'époque, « aucun de ces colis amiantés n'a été ouvert pour vérification » de son contenu réel, pointe le rapport.

Des travaux de préparation d'un éventuel confinement définitif doivent commencer cette semaine à Stocamine. Ces travaux prévoient également le « remblayage du bloc 15 », où sont stockés les déchets à l'origine de l'incendie en 2002.

[L'association Alsace Nature s'oppose à ces travaux et réclame leur](#)

suspension , estimant qu'ils sont contraires au cadre réglementaire qui prévoit la « réversibilité du stockage » et la possibilité de retirer, « à tout moment, tout ou partie des déchets ». L'association estime également que ces travaux seraient de nature à entraver l'enquête pénale en cours sur la nature des déchets stockés.

Le gouvernement a déjà exprimé son intention de confiner définitivement les 42 000 tonnes de déchets sous le béton, contre l'avis des élus locaux et des associations écologistes qui, craignant la contamination de la nappe phréatique, réclament le retrait d'un maximum de déchets.

Environnement

Pollution

